

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-01-001

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-sept janvier, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

### *Siégeaient à l'assemblée,*

SEANCE  
DU 17 JANVIER 2018

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame PRUVOST-BITAR (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

### *Pouvoir :*

- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)

DATE DE CONVOCATION :  
9 JANVIER 2019

*Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :*

- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 11 présents et 4 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 12 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT** Marie-Paule **EECKHOUT**, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/01/2019

Reçu en préfecture le 25/01/2019

Affiché le

**25 JAN. 2019**

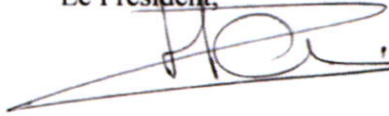
ID : 060-200066975-20190117-DEL2019BC01001-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **25 JAN. 2019**  
et de l'affichage le : **25 JAN. 2019**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **25 JAN. 2019**

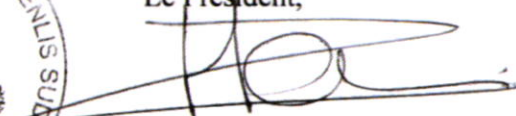
Le Président,



**Philippe CHARRIER.**



Le Président,



**Philippe CHARRIER**